



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2019

**MARATHON
Senior, -23 ans et -18 ans**

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation.....</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition</i>	3
4. <i>Mode de classement.....</i>	3
C. Programme prévisionnel d’actions	4
D. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Proposition de sélection pour la coupe du Monde</i>	4
3. <i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe.....</i>	4
4. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde.....</i>	5
E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés	5

A. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'Equipe de France Marathon lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2019.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique National.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections. A ce titre, la FFCK a pour ambition de présenter des bateaux performants sur chaque épreuve internationale.

Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français, dans toutes les épreuves, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Elles contribuent pleinement à leurs réussites. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection se déroulera les 27 et 28 avril 2019 lors du sélectif national de Marathon à Villerest (IR Est) (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2004,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir confirmé avant le 17 avril 2019 sa participation aux courses de sélection
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international (concernant les distances et les nombres de portages).

4. Mode de classement

Le classement sera celui des épreuves de monoplaces junior et senior sur la compétition de référence. Dans le cas où les sportifs juniors et seniors seraient alignés dans la même course afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

C. Programme prévisionnel d'actions

- Du 29 mai au 7 juin 2019 : Coupe du Monde BAERUM (NOR),*/**
- Du 17 au 23 juillet 2019 : stage préparatoire Championnat d'Europe – Decize (FRA)**,
- Du 24 au 28 juillet 2019 : Championnat d'Europe Decize (FRA),
- Du 02 au 07 octobre 2019 : Stage préparatoire Championnats du Monde Shaoxing (CHN)**
- Du 08 au 14 octobre 2019 : Championnat du Monde Shaoxing (CHN).

*Catégorie senior uniquement

** Participation financière demandée (cf D.)

D. Modalités de prise en Charge

Les stages de préparation et la coupe du monde Baerum feront l'objet d'une participation financière des athlètes. Un forfait de 20€/Jour par personne leur sera demandé dans la limite de 150€/personne pour une même action. Les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe seront pris en charge intégralement par la FFCK.

E. Propositions de sélection

1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des Equipes de France. Chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2019 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement), le sportif suivant au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Chaque sportif retenu peut être sélectionné pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'Equipe de France incombe au manager marathon.

Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

2. Proposition de sélection pour la coupe du Monde

La proposition de sélection de l'Equipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection.

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer à la coupe du Monde 2019 sera fonction du niveau de performance par épreuve dans la catégorie « senior », de la densité à l'intérieur de l'épreuve et des possibilités d'inscriptions internationales.

3. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

La proposition de sélection de l'Equipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection.

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer au championnat d'Europe sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve et des possibilités d'inscriptions internationales.

4. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'Equipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs moins de 18 ans, moins de 23 ans et seniors lors du championnat d'Europe Marathon 2019.

F. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le vendredi 3 mai 2019 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le lundi 5 août 2019 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.